

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 8
Présents : 6
Votants : 7

DELIBERATION N° 36-2018

Séance du jeudi 30 aout 2018



L'an deux mille dix-huit et le jeudi 30 aout 2018, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle, M. Pierre POUILLARD, M. Jean-Pierre NOMIUS

Absents excusés : Mme STEFANI Noëlle donne pouvoir à Rémi COSTORIER

Absents non excusés : Jean Claude FAURE

Secrétaire de séance : Mme BLANC Danielle

Objet : choix du traiteur pour les repas de la cantine scolaire

Le Maire informe les membres présents qu'il a été demandé un devis pour la confection et la livraison des repas pour les enfants de l'école pour l'année 2018-2019 à trois traiteurs.

2 devis émanant de SARL ESMIEU et la Cuisine Centrale ont été reçus.
Les repas sont facturés pour la SARL ESMIEU à 4.17 € TTC et pour la Cuisine Centrale à 4.95 € TTC.
Le Maire propose de retenir la SARL ESMIEU.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- retient la SARL ESMIEU, sise à THEUS pour la confection des repas pour l'année 2018-2019 au prix de 4,17 € TTC le repas livré.
- donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant au contrat pour une année.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30 aout 2018.

Le Maire
Rémi COSTORIER

MAIRIE DE LARDIER et VALENÇA (Hautes-Alpes)